

SRSP (Société des Régates de Saint Pierre)

National Moth à Foils 2020

DATES: 1,2 et 3 Août 2020

AUTORITE ORGANISATRICE: SRSP

Société des Régates de Saint Pierre Quiberon 9 Rue des Régatiers, 56510 Saint-Pierre-Quiberon

Régates Grade 5A

Ce document fait référence aux trois documents :
IC (Instruction de course)
Document d'inscription SRSP
Attestation Parentale pour les mineurs de moins de 18 ans

AVIS DE COURSE

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

PREAMBULE

Les concurrents seront accueillis au sens de l'organisation de la régate par la SRSP (club FFV organisateur).

- Cet accueil se fera sur le site Club House de la SRSP pour : Les inscriptions, Paiements des sommes dues à la SRSP et vérifications des licences FFV Compétitions, Publication des résultats : Affichage officiel du National, FREG et podium, Réclamations éventuelles.
- Les candidats à la régate devront avoir, au préalable, effectués une réservation et un paiement auprès de la SRSP.

Le montant due à la SRSP est de 75 € TTC

- Ils devront y justifier des documents demandés voir le document : inscriptions -disponible et téléchargeable sur le site de la SRSP., qui doit en préalable être envoyé par mail à la SRSP, accompagné du paiement due.
- Compte tenu des contraintes touristiques en début Août sur la plage de Kerbourgnec et de la présence des Foils, il a été convenu que les bateaux par mesure de sécurité seraient parqués sur le site voisin de l'ENVSN.
- Les bateaux partiront de la plage de l'ENVSN et retourneront à la plage de l'ENVSN.
- Ils seront sous la responsabilité du Comité de Course dès qu'ils seront dit : flottant à la sortie de la Plage dite : ENVSN. Idem pour les retours à terre.
- La feuille de pointage Départ en mer/Retour de mer sera à l'ENVSN.
- Les Moths à Foils auront une somme à payer directement à l'ENVSN pour couvrir les frais de





Parking, accès à l'eau douce, aide au départ et retour de plage. Pour tout renseignement sur ce sujet : contacter la classe Moth à Foils.

- La SRSP ne gère pas la relation avec l'ENVSN, concernant cet accès aux parkings de l'ENVSN.
- Pour le reste seule la SRSP est l'interlocuteur de la Classe et des concurrents.
- Voir les informations concernant la SRSP ou l'ENVSN, les adresses et moyens de contacts, les plans d'accès, voir dans le document IC.
- Pour tous les aspects pratiques hors régate l'organisation se déroule sur le terrain de l'ENVSN
- Les candidats pourront contacter directement l'ENVSN en particulier sur les sujets qui ne concernent pas directement l'organisation de la Régate elle-même :
 - Logement des concurrents et /ou de leur famille Camping
 - Restauration des concurrents et /ou de leur famille les matins et soirs
 - Sandwichs à midi
 - Parking des bateaux et des véhicules
 - Autres besoins divers...

1. REGLES

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV 2017-2020)
- 1.2 Les règlements et prescriptions fédérales.
- 1.3 Les règles spécifiques à la classe à restriction/évolution : MOTH à Foils
- 1.4 Les régates seront régies plus particulièrement par le document IC (Instruction de Course), référencé ci avant et ses avenants ultérieurs ; y compris ceux pris le jour de la course et affichés sur le site officiel de la Régate : Club House de la SRSP.
- 1.5 Ce document et ses avenants, dès que disponibles pourront être téléchargés sur le site Web de la SRSP. (https://www.srsp.fr)

3. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

- 3.1 Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par la CLASSE ou la SRSP.
- 3.2 D'une manière générale et en particulier pour les publicités et/ou les publications : Cette Régate porte le nom public exclusif de :

National Moth à Foils 2020

Organisateur : club SRSP - mandaté par la Classe Moth à Foils

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 La régate est ouverte à tous les bateaux français ou étrangers : de type **Moth à Foils** (jauge exclusive), à jour de leur cotisation de Classe, de leur licence Compétition 2020 et de la visite médicale associée.
- 4.2 Ces informations seront vérifiées par la Classe et par la SRSP lors des inscriptions définitives sur place. Le certificat de Jauge du bateau sera demandé. Si un doute sur la Jauge se présentait pour un bateau, une vérification serait organisée par la Classe sur site.
- 4.3- Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible et téléchargeable sur le site de la SRSP.

Et en envoyant les frais d'inscription requis, en € par personne/bateau.

De préférence





- o Par virement en utilisant le RIB de la SRSP en annexe de ce document.
- En espèce sur site à l'inscription pour les petites sommes
- On peut également payer directement par Carte Bleue (ou Visa) directement sur le site de la SRSP : en utilisant le lien internet sécurisé et direct : http://www.srsp.fr/regates/index.html

Sinon, par chèque à l'adresse suivante :

- o SRSP (Société des Régates de Saint Pierre Quiberon) Rue des régatiers 56510 Saint Pierre Quiberon.
- o Tel SRSP en saison : 02 97 30 93 84 (secrétariat du Club)
- Tel/SMS toutes saisons: 06 65 32 70 18 (chez: Jean Serge Abramowitz Directeur Sportif SRSP)
- o Laisser un SMS si pas de réponse immédiate.

Inscription par courrier : Au plus tard : 5 jours avant la régate

Sinon paiement lors des inscriptions sur place (bureau SRS).

- 4.4 Les concurrents possédant une licence FFV doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Leur licence Club FFVoile mention « compétition » de préférence valide 2020 et attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - Une autorisation parentale pour les mineurs (formulaire à télécharger sur le site SRSP) si nécessaire,
 l'autorisation de port de publicité.
 - Le certificat de jauge ou de conformité.
- 4.5 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - Le certificat de jauge ou de conformité.
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

5 DROITS A PAYER

Droits d'inscription : 75€ (Pot d'accueil et pot de podium inclus)

Le montant du repas dit de gala de la Classe, s'il existe, fait l'objet d'une communication séparée de la Classe, indépendamment de la SRSP, de l'ENVSN et de ce document AC.

6 PROGRAMME

Voir en annexe 1 le PROGRAMME associé à cette régate.





7. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 7.1 Les instructions de course seront disponibles et téléchargeables sur le site internet de la SRSP.
- 7.2 Les instructions de Courses et les éventuels avenants seront affichés par la SRSP sur le site de la régate.
- 7.3 Les instructions de course définitives, seront disponibles lors de la confirmation des inscriptions sur place.

8. PARCOURS ET ZONES DE COURSE

8.1 - Les parcours seront de type Construit. (Banane) - voir le dessin du parcours sur le document IC

Le Comité sur place reste libre de modifier ou de simplifier ce parcours Type, en fonction des contraintes de matériels et de météo.

- 8.2 L'emplacement de la zone de course : La régate se déroulera sur le plan d'eau face à la plage de KERBOURGNEC, plan d'eau : commun à la SRSP et à l'ENVSN.
- 8.3 Normalement il n'y aura pas de Raid dans cette régate. Mais le Comité après avoir consulté le Directeur Sportif SRSP, la Classe et les coureurs, peut en ajouter un, sous la responsabilité du Comité.
- 8.4 Si un raid était prévu il serait indiqué par affichage à la SRSP.

9. SYSTEME DE PENALITE

9.1 - Les pénalités aux infractions des RCV, chapitre 2, seront d'un tour. (Ceci modifie RCV 44.1 et 44.2)

10 CLASSEMENT

Le mode de classement se fera selon le système dit **système GP finish** qui sera mis en place.. Voir les IC pour les explications sur ce système spécifique aux bateaux à Foils

11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Un canal de communication de secours et pour les communications du Comité de Course sera définit par la Manaut.

12. PRIX

La remise des résultats s (Podium)e fera sur le site SRSP.

Elle sera organisée conjointement par la SRSP et la classe.

Des prix seront fournis et distribués éventuellement par la **Classe** en présence des participants, du Comité et des organisateurs (SRSP).

Un pot dit de Podium sera fourni par la SRSP.

13. DECISION DE COURIR

13.1 La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

13.2 En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Référent SRSP: Jean Serge Abramowitz: 06 65 32 70 18 ou jsabramo@icloud.com





15. PUBLICATION

Publications exclusive sur le site HTML de la SRSP : <u>SRSP.fr</u> (page : Régate) et par affichage au Club House de la SRSP.

Fin du Document AC - National Moth à Foils 2020 Nombre total de pages : 9 Incluant les annexes (4 pages)





ANNEXES:

National MOTH à FOILS 2020

Statuts : Régate officielle autorisée

DATES	HEURES	PROGRAMME	
01/08/20	9 h à 13h 13 h 13h 30	Confirmation des inscriptions, paiements (bureau SRSP à la SRSP) Clôture des inscriptions Edition de la liste officielle des Concurrents Inscription sur FREG par le Commissaire aux arrivées/résultats	
01/08/20	14h 14h 30	Départ sur l'eau Premier signal d'avertissement	
01/08/20	Après midi	De 1 à 4 races suivant possibilité Possibilité de 7 races, si besoin, en fonction des risques météo et/ou retard sur les jours suivants 12 races max sur le Championnat.	
	19 H 30	Pot d'acceuil et d'amitié organisé par la SRSP – Club House SRSP	
02/08/20	Suivant avis du Comité	De 1 à 4 races suivant possibilité Possibilité de Races supplémentaires en cas de retard sur les jours précédant/suivant. 7 manches par jour max – 12 races max sur le Championnat.	
03/08/20	Suivant avis du Comité Vers 18 H	De 1 à 4 races suivant possibilités Possibilité de Races supplémentaires en cas de retard sur les jours précédant 7 manches par jour max – 12 races max sur le Championnat. Le 3 Août aucun signal d'avertissement ne sera envoyé après 16h 30 Podium du National au Club House de la SRSP Lots et coupe remis par la Classe Pot offert par la SRSP	





TIDES / MAREES

4	Date	Heure	Hauteur	Coeff.
. <	Sam. 01	04h08 10h01 16h24 22h30	4,49m 1,38m 4,72m 1,21m	64 68
	Dim. 02	04h57 10h54 17h07 23h22		72 75
	Lun. 03	05h38 11h41 17h46	1,05m	78 81
	Mar. 04	00h08 06h14 12h25		83

 Août 2020
 UTC+2
 Semaine 31
 47°29' N 3°06' W
 Quiberon (Port-Haliguen)





Résumé des points importants :

Classe Organisatrice (Mandataire)	Classe MOTH à FOILS		
Titre	National MOTH à FOILS 2020		
RANK ou GRADE	Grade 5A		
COMMITEE – COMITE	FFV Race Officers:		
(sous réserve de Changement)	Alain Chenebeault - Président du Comité de Course – IRO		
	Marie Christine Blanquefort - Chargée des Arrivées		
	Francine Abramowitz – commissaire aux arrivées et FREG		
	Jean Serge Abramowitz Arbitre 3C – Adjoint du Président du Comité - Directeur Sportif SRSP		
	Jérôme Ledoyen (Arbitre 3C) – Mouilleur et PC sécurité - Président SRSP		
	Philippe Blanquefort (Arbitre 3C) – Sécurité - Viseur à la bouée au vent		
	Christian Jozan – Arbitre - Adjoint du président – et Sécurité		
	Outre ces personnes : la sécurité et l'accueil des concurrents seront réalisés par des bénévoles SRSP.		
JAUGE - GAUGE	JAUGE= Non Les concurrents devront remettre un certificat de jauge à jour à la SRSP		
OFFICIAL DISPLAY TABLEAU OFFICIEL	TABLEAU OFFICIEL = Site Plage de Kerbourgnec - bureau SRSP		
LIEU/	LIEU OFFICIEL site SRSP		
LOCATION	LIEU de parking et des départs /retours sur l'eau= Site Plage ENVSN		
RACES-PERIOD COMPETITIONS-PERIODE	RACE-PERIOD=3 jours – du 1 au 3/8/2020		
REGISTRATIONS \$NSCRIPTIONS	REGISTRATIONS = 1 jour – le 1/8 au matin		
RACE-PER-DAY COURSES-PAR-JOUR	4 nominal 7 max suivant : • retard sur calendrier et/ou : • prévision retard et météo défavorable		





FRAIS FEE	FRAIS= 75€ incluant pot d'accueil et frais de compétitions et de sécurité – pot de podium final
	+ les frais de gite, couvert et repas à terre et sandwichs en mer sont à régler par les concurrents à la Classe qui gère directement avec l'ENVSN Idem pour le barbecue de gala si la Classe en organise un.
PODIUM	PODIUM ou remise de la Coupe et des prix par la Classe et le Comité Lieu : Site SRSP (Club House) Le 3 /8/2020 vers 18 H

Fin du Document et des annexes.



